



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 07 JUILLET 2026

Présents : M. Podan-Mavounzy (Président)- Pézière

Assiste : M. Macina (Comité de Direction)

Excusée : Mmes Sylvestre – Baudry –M. Cokgul

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2026/2027)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITE DE DIRECTION DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2026/2027

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).

RAPPEL

La Commission rappelle aux clubs que pour l'élaboration des calendriers et de la structuration des groupes pour la saison 2026-2027, il leur est demandé de transmettre leurs desiderata (les demandes particulières concernant la répartition des clubs ainsi que tout facteur susceptible d'influer sur l'organisation des compétitions) impérativement avant le 08 juillet 2026.

La Commission s'efforcera de satisfaire, dans la mesure du possible, toutes les demandes. À défaut de réception dans les délais, aucune demande ne pourra être prise en considération.

La Commission prend connaissance de la décision du Comité Régionale d'Appel chargé des Affaires Courantes du 24 juin 2026 concernant le club de BONDY AS.

En application de cette décision, la Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Seniors annule le retrait de 9 points initialement infligé au classement de l'équipe U14 R3/D de BONDY AS.





Cette annulation a pour effet de rétablir le classement de l'équipe de BONDY AS dans la poule concernée. Par conséquent, le maintien de BONDY AS en U14 R3/D entraîne la rétrogradation de l'équipe RC ARGENTEUIL 2 en Départemental 1.

La Commission procède en conséquence à la modification immédiate du dispositif d'accession pour la saison en cours.

MONTEES – DESCENTES DES CLUBS DE LA CATEGORIE U14 PAR DIVISION

SOUS RESERVE DES PROCEDURES EN COURS ET DES ENGAGEMENTS

U14		
DIVISION	MONTÉS	DESCENTES
DEPARTEMENTAL 1	St Brice FC 1	Argenteuil FC 1
		Goussainville FC 1
DEPARTEMENTAL 2	Vauréal FCM 1	Bezons USO 1
	Persan 03 US 1	Jouy le Moutier FC 1
		Marly la Ville ES 1
		Herblay ES 1
DEPARTEMENTAL 3	Roissy en France US 1	Bezons USO 2
	Cosmo Taverny 1	Persan 03 US 2
	Montigny FC 95 1	Viarmes Asnieres Ol. 1
	Adamois Ol. 1	Groslay FC 1
		Ent. Beaumont Mours 1
		Argenteuil FC 2
DEPARTEMENTAL 4	Gonesse RC 2	Cosmo Taverny 2
	Champagne SFC 1	Eaubonne CSM 1
	Villiers le Bel FC 2	St Brice FC 4
	Osny FC 2	Fontenay en Parisis FC 1
	Académie Football Cl 1	Persan 03 US 3
	Ermont AS 3	Deuil Enghien FC 3
DEPARTEMENTAL 5	Enghien Deuil Jeunes	
	Osny FC 3	
	Ermont AS 4	
	Montsoulst Baillet US	
	Gonesse RC 3	
	Puiseux Louvres 95 FC	
	Beauchamp AS 2	

Secrétaire de séance
M. Pezriere

Président de Séance
M. PODAN-MAVOUNZY

